



Païement des taxes d'urbanisme lors d'une construction

Par **litige74**, le **27/04/2009** à **16:14**

Bonjour,

J'ai fait construire une maison individuelle et pour cela j'ai déposé un permis de construire qui a été validé. Dans le permis de construire apparaissait les taxes d'urbanisme dont j'étais redevable (taxe locale d'équipement, espace naturel sensible, conseil d'architecture et urbanisme). Le montant de ces taxes s'élevait à 1386€.

Somme dont je me suis acquitté. Or j'ai reçu peu de temps après un avis du trésor public me réclamant la somme supplémentaire de 1269€. Somme qui n'était pas mentionnée dans le permis de construire.

Ma question est :

- dois je payer cette somme supplémentaire sachant qu'elle n'apparaissait à aucun endroit de mon permis de construire ?

N'y a t'il pas faute de la commune pour ne pas avoir inscrit le montant exact ?

Merci pour votre réponse.